

**Bruno FACQ**

**PRESIDENT**

bruno-facq@orange.fr



**Retriever Club  
de France**

Chesapeake Bay - Curlycoated - Flatcoated - Golden - Labrador - Nova Scotia Duck Tolling



## **Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du Retriever Club de France**

**Du vendredi 6 septembre 2024 à 18 h 00**

Sur le site de la Nationale d'Elevage  
Au Grand Parquet – 152 Rte d'Orléans 77300 FONTAINEBLEAU

### Ordre du jour

1. Rapport moral du Président
2. Rapport moral du Secrétaire Général
3. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2023, et quitus au trésorier pour sa gestion
4. Affectation du résultat 2023
5. Approbation du budget prévisionnel 2024
6. Rapport des diverses commissions
7. Approbation de la cooptation de Mme Brousselle Marion faisant suite à la démission de Mme Delattre
8. Approbation de la cooptation de M. Collot Ludovic faisant suite à la démission de M. Lammens
9. Modification des Statuts de l'Association \*
10. Modification du Règlement Intérieur de l'Association \*
11. Questions Diverses

\* Projet de modification des statuts et du règlement intérieur consultables sur le site du RCF, page d'accueil rubriques « Flash infos »

Pour se prononcer sur la modification des statuts, l'AG extraordinaire doit réunir au moins ¼ des membres de l'association ayant le droit de voter. C'est pourquoi, une deuxième assemblée générale extraordinaire est convoquée à la suite de la première, dans le respect de nos statuts actuels.

**ARTICLE 18 : ASSEMBLEES GENERALES :**

*Les membres de l'Association se réunissent en Assemblée Générale qui est qualifiée d'extraordinaire lorsque ses décisions se rapportent à une modification des statuts ou à la dissolution de l'association et d'ordinaire dans les autres cas.*

[...]

*Pour modifier ses statuts, après approbation du projet par la Société Centrale Canine, ou pour se prononcer sur sa dissolution, l'assemblée générale doit être extraordinaire c'est à dire réunir au moins ¼ des membres ayant le droit de voter.*

*Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée à nouveau et statue quel que soit le nombre des présents.*

*Dans les deux cas la majorité des deux tiers des membres des présents, ayant le droit de vote est requise.*

## **Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du Retriever Club de France**

**Du vendredi 6 septembre 2024 à 18 h 30**

Sur le site de la Nationale d'Elevage  
Au Grand Parquet – 152 Rte d'Orléans 77300 FONTAINEBLEAU

### Ordre du jour

1. Approbation de la cooptation de Mme Brousselle Marion faisant suite à la démission de Mme Delattre
2. Approbation de la cooptation de M. Collot Ludovic faisant suite à la démission de M. Lammens
3. Modification des Statuts de l'Association
4. Modification du Règlement Intérieur de l'Association

Le Président